



Les responsables des Consulats , sont-ils contre les droits de l'

Par **deleglod**, le **28/11/2010** à **20:04**

J'ai adopté les enfants de ma femme en 2006

Le plus âgé , est arrivé à la maison en mars cette année , fier .

Comme cet un mariage mixte , et que la transcription n'a toujours pas été faite , mon épouse n'est pas là.

Les deux autres enfants mineurs , ne peuvent venir sans leur mère .

1 iere demande mariage , en France 2004

mariage , chez elle , en 2008

Je viens de prendre la retraite , je ne puis travailler avec nos souçis

Quant aux dépenses !je ne sais si je vais arriver au bout; il faut bien que les administration gagnent des sous , au detriment de quelqu'un

Mes enfants portent mon nom , adoption plenière .

Comme le temps semble long à attendre , malgré les diverses occupations de recherches , vaines .

Par **Domil**, le **28/11/2010** à **21:40**

Pourquoi ne pas avoir fait la transcription depuis 2008 ? Avez-vous respecté la loi en ayant votre capacité à mariage avant de vous marier à l'étranger ?

Par **deleglod**, le **28/11/2010** à **23:05**

Bonsoir .

La demande de transcription a bien été demandé , au Consulat , **le surlendemain du mariage** .

En ramenant un 8ième demande à mariage , car dossier égaré au dit Consulat (D'ou , certain papiers ont été datés , du 28/05),,,avec un mariage du 26/05.

Avec accord du Procureur de Nantes qui cet trompé d'adresse !

Dont grace , à Monsieur le médiateur de la république , qui en quelques jours , a relancé les suites .

Comme nous étions certain , de pouvoir vivre avec notre Amour ,j'ai adopté en Juin 2006 , après le deux ou troisième envoie de Chronopost à l'Ambassade .

Au premier voyage , j'ai doté , et nous avons fait les festivités .Bien gagné pour nous tous .

Depuis ! plusieurs voyages , mais au vue des frais , cet comme le tel , et les mandats limité .

Faute de munition la guerre s'arrêta !

Faute de transcription , les enfants Français sont à 8000 Kms

Par **Domil**, le **28/11/2010 à 23:28**

Mais aviez-vous eu le CCM avant de vous marier ?

Etonnant d'avoir pu adopter les enfants de sa femme alors que le mariage n'existe pas en France.

Par **deleglod**, le **28/11/2010 à 23:37**

RE Bonsoir

Je n'ai jamais reçu le CCM , le Procureur (son burreau cet trompé d'adresse) et classé le dossier

Cet , Monsieur le Médiateur de la république , qui a tel à Nantes , et qui ma écrit , que je pouvais aller me marier , que les papiers étaient au Consulat .Dossier réouvert.

Ce qui cet avéré exact , mais je n'ai jamais eu ces dit documents en ma possession

Le Consulat a bien envoyé la demande de transcription à Nantes , mais avec mention :
Défaut de certificat d'acte de naissance de madame

Là , nous avons le nouveau (exact le même)sans le N° en haut à droite , incriminé , mais avec jugement suppletif , et la grosse du tribunal

Par **Domil**, le **29/11/2010** à **02:02**

Vous êtes difficile à comprendre car vous ne répondez pas aux questions et ensuite vous donnez des informations imprécises ?

- est-ce que vous vous êtes marié avec ou sans le CCM ? (c'est oui ou non)
- la première demande de transcription est refusée car il manque un acte d'état-civil, c'est ça ?
- de quel jugement parlez-vous ? Que dit-il ?

Par **deleglod**, le **29/11/2010** à **07:55**

Maître,

Oui , avec CCM

Copie du TGI Nantes dossier N° xxxxxx " je recopie "

Refus de transcription de l'acte de mariage que vous à opposé le Consulat ...

En effet lors des controles , les agents ont pu constater

N° de l'acte de naissance présenté inexistant

Que les N° de l'acte ne correspondent pas à la date déterminée

si vous entendez contester ma decision , il vous appartient de saisir le TGI par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au barreau de Nantes >

Ce que j'ai fait

au même moment , mon épouse à saisi le TGI de xxxxxxxx , pour remplacer son acte de naissance défaillant (jugement suppletif)

Par **wujuan198710**, le **29/11/2010** à **08:04**

Thanks for your posting; I really appreciate your ideas. Hope you can keep going.

This is a really great webs[ugg boots baby](#)ite, and I really like your essay. Thanks for your sharing.

I like it very much, thanks!!!

Thanks for that recommendation; it is really helpful for me to say!

<http://www.cheapboots-ireland.com/>

Par **deleglod**, le **29/11/2010** à **08:11**

SVP réponse à WUJUAN198710

Je ne connais pas l'Anglais , et ne désire de publicité

Remerciements

Par **Domil**, le **29/11/2010 à 15:01**

Donc on en est

- mariage avec CCM
- refus de la 1ère demande de transcription pour acte de naissance de l'épouse étrangère légitimement refusé
- jugement dans le pays de l'épouse pour rectifier l'acte de naissance.

Qu'avez-vous fait ensuite ?

Par **deleglod**, le **29/11/2010 à 17:08**

Bonsoir Maître

Comme me la dit Monsieur le Médiateur ,

J'ai envoyé le tout à Nantes ,au TGI

Avec une lettre de re demande de transcription

Avec les N° de dossier

Par **deleglod**, le **29/11/2010 à 20:35**

Bonsoir .

Mon épouse va déposer le double de la grosse , au consulat , comme cela lui a été recommandé

et m'envoie l'original , par chronopost

Par **Domil**, le **29/11/2010 à 22:10**

Vous ne répondez pas. Si vous êtes aussi brouillon dans vos demandes à l'administration, pas étonnant que ça prenne tant de temps

Par **deleglod**, le **30/11/2010** à **07:25**

Bonjour

Oui , malheureusement ,aussi brouillon !

Pour incompréhension ,mon avocate Daniëlle du barreau de Nantes m'a lachée , le 2ieme Jean , aussi

Quand au troisième il ne donne plus signe de vie .

Dans le même optique , cet aussi pour cela , qu'une plainte à mon Procureur , n'a donné aucune suite depuis deux ans.

Donc plus de soucis à me faire , je n'ai donc pas droit à mariage , je peut juste continuer de travailler , mes clients sont satisfaits.

Le manuel doit être intellectuel , l'intellectuel a le don de se moquer .

Monsieur les délégués , et le médiateur de la république , eux m'ont bien compris .Bizare vous avez dit bizare .

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **07:34**

Vous continuez à ne pas répondre, à faire des digressions sans aucun rapport. Pas étonnant qu'on vous lache. Essayez d'être un peu plus concentré sur l'essentiel.

Par **deleglod**, le **30/11/2010** à **08:07**

De vos questions N°2329 j'ai repondu à la suite

oui mariage avec CCM

Jugement suppletif ; un nouvel acte de naissance

Nouvel acte avec jugement ont été envoyé en recommandé au TGI de Nantes
les copies le 30/09/2010

les originaux le 14/10/2010 avec lettre de re demande de transcription recmmandé avec
accusé de réception + la copie de la lettre de refus de trancription du 11/05/2009

Je ne vois pas de différence entre les deux actes de naissance , juste la datte de délivrance
2010

Je ne vois pas d'autres questions !

* je viens de recevoir copie de " la grosse du tribunal "